

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MAI 2022

**Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.**

**Membres présents** : M. Philippe PFISTER - 1<sup>er</sup> adjoint ; Mme Patricia CASNER - 2<sup>ème</sup> adjointe ; M. Alain JANEL - 3<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Christiane CUNY - 4<sup>ème</sup> adjointe ; MM. Marc BEILL - 5<sup>ème</sup> adjoint ; Jean-François WOELFFLIN ; Denis BETSCH ; Mmes Evelyne FERRY ; Cécile CHARLIER ; Pascale MATHIOT ; Véronique VAGNER ; Isabelle VERLET ; M. Olivier MANGEL ; Mme Diana POPOVA ; M. Stephan LANG ; Mme Karima RENAUD ; MM. Stéphane PIR ; Stéphane HOUTMANN.

**Membres absents excusés** : MM. Patrick BEIN (procuration à Stephan LANG) ; Patrick BANZET ; Mmes Tessa HAUTIERE (procuration à Patricia CASNER) ; Floriane PIERSON (procuration à Stéphane PIR).

**Assistaient à la séance** : Mme Stéphanie GRIMALDI, secrétaire de séance ; Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO.

#### 26/2022 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 MARS 2022

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

#### 27-2022 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Entendu l'exposé de M. le Maire

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Approuve la décision modificative budgétaire ci-après :**

Investissement			
Chapitre- Article- Désignation	N° inventaire	Dépenses	Recettes
041- 2031 - Frais Etude	21312004		+ 7.449,65
041- 21312 - Bâtiment scolaire	21312004	+ 7.449,65	
041- 2138 - Autres constructions	21312004		+ 1.588,22
041-21312 - Bâtiment scolaire	21312004	+ 1.588,22	
041-2118 - Autres terrains	2111112		+ 3.827,20
041-2111 - Terrains nus	2111112	+ 3.827,20	
041-2182 - Matériel de transport	2128028		+ 3.104,82
041- 2128 - Autres agencements et aménagements terrains	2128028	+ 3.104,82	
041- 2184 - Mobilier	2138047		+ 722,38
041- 2138 - Autres constructions	2138047	+ 722,38	
041- 2111 - Terrains nus	2138005	+ 4.239,34	
041- 2138 - Autres constructions	2138005		+ 4.239 ,34
041- 2111 - Terrains nus	2138042	+ 89.179,85	
041- 2138 - Autres constructions	2138042		+ 89.179,85
041- 2111 - Terrains nus	2132001	+ 342.176,17	
041- 2132- Autres construction	2132001		+ 342.176,17
<b>TOTAL</b>		<b>+ 452.287,63</b>	<b>+ 452.287,63</b>

## **28-2022 : RD 1420- AMENAGEMENT ROTHAU- CHEMIN FORESTIER**

M. Philippe PFISTER, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal que dans le cadre de la finalisation des études d'avant-projet du contournement de ROTHAU, la Collectivité Européenne d'ALSACE sollicite la commune de La Broque afin de recueillir son accord de principe sur le non rétablissement du chemin forestier de « l'ancienne route de Saales » sur la RD 1420.

En effet, dans le cadre de la séquence règlementaire Eviter-Réduire-Compenser et par conséquent dans le souci de réduire au maximum l'impact du projet routier sur le PPRI de la Bruche et sur l'environnement (Zone Humide Remarquable et espèce végétale régionale : la Valériane de Grande Taille), la Collectivité Européenne d'Alsace envisage de ne pas rétablir ce chemin forestier sur la RD1420.

La partie du chemin rural entre la voie ferrée et la RD1420 ne dessert en fait pas de forêt et est très peu utilisée par les grumiers avec un débouché sur la route départementale relativement dangereux ; les girations au pont sur la voie ferrée étant assez serrées pour les grumiers et de surcroît sur un pont très vieillissant (1925).

La création d'une aire de retournement est également envisagée juste avant le pont franchissant la voie ferrée, afin de permettre l'exploitation forestière des parcelles 33 et 47 vers la rue du Xurpon.

Les emprises publiques du chemin rural entre la voie ferrée et la RD1420 ainsi que les matériaux constituant le remblai du chemin forestier serait réutilisé pour le projet routier.

En outre, l'intégralité des travaux d'aménagement seraient pris en charge par la Collectivité Européenne d'Alsace laquelle est maître d'ouvrage de l'opération routière :

- Réalisation de l'aire de retournement
- Réfection du chemin entre l'aire de retournement et le carrefour de la croix : le renforcement du chemin forestier existant : réparation des ornières dans la montée ; reprise des fossés et des traversées du chemin des écoulements d'eau
- Mise en place d'une signalisation en amont de la place de retournement pour signaler la voie sans issue
- Démontage du chemin forestier entre la voie ferrée et la RD1420 avec réutilisation de ces matériaux pour l'aire de retournement et pour le projet routier. Les matériaux réutilisés en forêt communale seront exclusivement d'origine naturelle (pas de béton, fer, bitume, goudron, ...)
- Démontage du Pont-SNCF (après accord Réseau SNCF).

Entendu l'exposé de M. Philippe Pfister, Adjoint au Maire

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Donne** son accord de principe pour le non rétablissement du chemin de « l'Ancienne route de Saales » sur la RD 1420 ainsi que pour l'ensemble des aménagements évoqués ci-dessus.

## **29-2022 : PROJET D'AVENANT A L'OPAH-RU**

M. le Maire rappelle que la commune fait partie de l'OPAH-RU débutée en avril 2016 en lien avec les communes de Barembach, Schirmeck et Rothau dans le cadre de la démarche Centre-bourg. Cette OPAH doit arriver à échéance à la fin du mois d'avril 2022.

Depuis septembre 2021, la commune est engagée dans le programme Petites Villes de Demain qui prévoit notamment la création d'un secteur d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au printemps 2023. Ce futur dispositif pourra valoir OPAH et permettre de poursuivre les actions de la collectivité en matière de rénovation du parc de logement.

De manière à pouvoir faire la jonction jusqu'à la future convention ORT, un avenant à la convention OPAH est soumis au vote du Conseil municipal en vue de proroger la convention d'une année supplémentaire (dix-huit mois). Cet avenant à la convention sera signé par les communes de Barembach, Schirmeck, Rothau, La Broque, l'Etat, l'Anah, la Collectivité européenne d'Alsace, Procivis Alsace et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

**Vu** l'avenant à la convention d'OPAH-RU pour une durée de 18 mois à compter de mai 2022

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Approuve** l'avenant à la convention d'OPAH-RU

**Autorise** M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec les parties susvisées.

### **30-2022 : MARCHE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de renouveler le marché triennal relatif à l'entretien du terrain de football.

Une consultation a été lancée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour son compte et pour le compte des communes de LUTZELHOUSE, URMATT, WISCHES et LA BROQUE à l'issue de laquelle l'entreprise GSE COSEEC, représentée par M. Denis HILDENBRAND, s'est avérée la moins disante :

Montant des travaux :	
1 <sup>ère</sup> année :	12.991,50 € HT
2 <sup>ème</sup> année :	13.381,25 € HT
3 <sup>ème</sup> année :	<u>13.782,68 € HT</u>
TOTAL :	40.155,43 € HT
soit :	48.186,51 € TTC

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir étudié le bordereau des prix et l'ensemble des prestations proposées,

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Accepte** la proposition commerciale triennale formulée par l'entreprise GSE COSEEC,

**Autorise** M. le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document afférent à ce marché.

**31-2022 : ACQUISITION DE TERRAIN CONSORTS RUCH**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opportunité pour la commune d'acquérir un terrain appartenant aux Consorts RUCH, cadastré section 14 - parcelle N° 85 - lieudit "Le Champ du Moine" - d'une contenance de 0,97 are au tarif de 250,00 €/are.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1

**Attendu** qu'un accord est intervenu avec les consorts RUCH, propriétaires, pour la cession de la parcelle considérée au prix de 242,50 €

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée section 14 N° 85, d'une contenance totale de 0,97 are au prix de **242,50 €**

**Autorise** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir

**Dit que :**

- les frais notariés seront à la charge de la commune
- les frais de succession seront pris en charge par AMELOGIS
- la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2022

**32-2022 : ACQUISITION DE TERRAINS CONSORTS PETIT**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opportunité pour la commune d'acquérir des terrains appartenant aux Consorts PETIT, cadastrés section 14 parcelles n° 79 - lieudit « Le Champ du Moine » - d'une contenance de 6,63 ares et section 14 parcelles n° 84 - lieudit « Le Champ du Moine » - d'une contenance de 16 ares au prix de 250,00 €/are.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1

**Attendu** qu'un accord est intervenu avec les consorts PETIT, propriétaires, pour la cession des parcelles considérées au prix de 5.657,50 € ;

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Décide** d'acquérir les parcelles cadastrées :

- Section 14 parcelle n° 79, d'une contenance totale de 6,63 ares, à 1.657,50 €
  - Section 14 parcelle n° 84, d'une contenance de 16 ares, à 4.000,00 €
- Soit : 5.657,50 €**

**Autorise** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir,

**Dit que :**

- les frais notariés seront à la charge de la commune,
- les frais de succession seront à la charge d'AMELOGIS
- la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2022.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.Communications
- 2.Approbation du procès-verbal du 24 mars 2022
- 3.Budget principal : décision modificative N°1
- 4.RD 1420 - Aménagement à ROTHAU - chemin forestier
- 5.Avenant n° 1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain
- 6.Marché pour les travaux d'entretien du terrain de football
- 7.Acquisition terrain Consorts RUCH
- 8.Acquisition terrains Consorts PETIT
- Divers

**SIGNATURE DES PRESENTS**

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Philippe PFISTER

Patricia CASNER

Alain JANEL

Christiane CUNY

Marc BEILL

Jean-François WOELFFLIN

Denis BETSCH

Evelyne FERRY

Cécile CHARLIER

Pascale MATHIOT

Véronique VAGNER

Isabelle VERLET

Olivier MANGEL

Diana POPOVA

Stephan LANG

Karima RENAUD

Stéphane PIR

Stephane HOUTMANN